

Les prestations d'ASS sont décidées par le Conseil d'administration et attribuées dans la limite des crédits disponibles. Elles visent à accompagner et soutenir les adhérents, qu'ils soient allocataires, assurés ou retraités. Elles sont susceptibles de modifications en cours d'année. Chaque prestation est soumise à un barème de ressources spécifique.

Pour tout renseignement,
contactez-nous par mail
contactass.blf@hautenormandie.msa.fr
ou par téléphone au 02 35 12 70 75.

Aides aux retraités

Prêt équipement ménager

Aider les ressortissants du régime agricole aux revenus les plus modestes qui souhaitent acquérir des appareils ménagers ou du mobilier.



Aides aux retraités

Sortie hospitalisation pour les retraités

Soutenir par une participation financière les personnes âgées après une hospitalisation et ayant recours au service d'une aide ménagère pour rester à leur domicile.

Bien vivre à domicile

Soutenir par une participation financière les personnes âgées ayant besoin d'une aide personnalisée pour rester à leur domicile et répondant à des critères de fragilité.

Aide au répit

Soutenir les familles qui ont la charge d'une personne âgée dépendante ou handicapée, soit à leur domicile, soit à proximité, afin de bénéficier d'une période de répit.

Aides aux retraités

Aide à la téléassistance retraités

Favoriser le maintien à domicile des retraités par une aide à la téléassistance.

Aide à l'adhérent en situation de rupture familiale

Soutenir les adhérents confrontés à un veuvage, une séparation ou un divorce par l'octroi d'une aide financière.

Secours d'urgence «aide à l'adhérent en situation de rupture familiale»

Adopter une aide d'urgence pour soutenir ponctuellement les adhérents confrontés à un veuvage, une séparation ou un changement de situation administrative.

Les prestations
extra-légales 2021-2025
par domaine et pour tous

Les prestations
extra-légales 2021-2025
par domaine et pour tous

0322_pei 21-25 synthèse - Mirt Pég MSA HN

hautenormandie.msa.fr

Aides pour tous

Secours d'urgence

Apporter une aide d'urgence aux assurés, allocataires, retraités qui connaissent des situations personnelles ou familiales importantes, nécessitant une aide financière urgente, pour faire face à des besoins de première nécessité.

Secours exceptionnels

Apporter une aide aux assurés, allocataires, retraités qui connaissent des situations personnelles ou familiales difficiles.

Aides aux jeunes

Prestation apprentis

Soutenir les familles face aux dépenses entraînées par un apprentissage.

Aide à la scolarité

Soutenir les familles face aux dépenses entraînées par la scolarité. Exemple : frais d'inscription, de concours, d'internat, de transport, matériel lié à la formation (livres, équipement).

Aide au permis de conduire

Favoriser la mobilité des jeunes de 18 à 25 ans par une aide financière à l'obtention du permis B.

Participation au financement du BAFA

Soutenir les personnes qui souhaitent obtenir le BAFA.

Aides aux familles

Accès aux loisirs et aux vacances des familles

Favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs des familles par le biais de chèques vacances.

Bons loisirs

Favoriser la pratique d'une activité socioculturelle ou sportive chez les jeunes.

Aides aux familles

Aide à l'adhérent en situation de rupture familiale

Soutenir les adhérents confrontés à un veuvage, une séparation ou un divorce par l'octroi d'une aide financière.

Secours d'urgence «aide à l'adhérent en situation de rupture familiale»

Adopter une aide d'urgence pour soutenir ponctuellement les adhérents confrontés à un veuvage, une séparation ou un changement de situation administrative.

Aides aux familles

Prêt équipement ménager

Aider les ressortissants du régime agricole aux revenus les plus modestes qui souhaitent acquérir des appareils ménagers ou du mobilier.

Prêt individuel pour l'accession à la propriété, la rénovation ou l'adaptation de l'habitat

Permettre aux familles et retraités d'acquérir, d'améliorer ou d'équiper leur logement ayant vocation de résidence principale.

Aides santé

Garde à domicile au titre des soins palliatifs en fin de vie

Soutenir par une participation financière la garde à domicile au titre des soins palliatifs, des personnes en phase terminale de la maladie à l'exception des personnes âgées sans pathologie clairement identifiée.

Aide en cas d'incapacité au travail

Apporter une aide d'urgence aux assurés maladie MSA en rupture de ressources, suite à une incapacité de travail ou mise en incapacité, en attente de nouveaux droits (Allocation chômage, pension d'invalidité) et connaissant des situations personnelles ou familiales difficiles.

Aides aux familles

Prime à l'installation des assistant(e)s maternel(le)s

Favoriser l'installation des assistant(e)s maternel(le)s nouvellement agréé(e)s par l'octroi d'une prime.

Aide à domicile à la naissance ou à l'adoption

Soutenir la vie quotidienne d'une famille à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

Prime complémentaire à la naissance et à l'adoption

Soutenir financièrement les familles à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

Aides santé

Aide à domicile pour les non retraités

Soutenir par une participation financière les assurés dont l'état de santé nécessite le recours au service d'une aide ménagère pour rester à leur domicile.

Aide au remplacement

Prendre en charge une partie du coût occasionné par l'utilisation d'un service de remplacement ou par l'embauche directe d'un salarié ou par l'utilisation des services d'une entreprise de travaux agricoles, en cas de maladie du chef d'exploitation ou de son conjoint collaborateur et aider au maintien de l'exploitation en bonne santé économique.

Aides aux familles

Aide à la famille

Apporter un soutien temporaire aux familles qui traversent des phases de changement difficiles (séparation, veuvage, maladie...).

Aide à l'accueil et à l'éveil des jeunes enfants

Favoriser l'accès des enfants du régime agricole de 0 à 6 ans aux structures de garde et de garde périscolaire.

Médiation familiale

Aider les familles lors d'une situation familiale conflictuelle via un entretien de médiation.

Aides santé

Prestations supplémentaires santé

Des aides peuvent être accordées en matière de prestations maladie, maternité, accident du travail, pour les charges suivantes : Ticket modérateur, frais de déplacement non remboursables, prothèse, orthodontie, forfait hospitalier etc.

Maisons familiales hospitalières

Aider les familles des malades hospitalisés en participant financièrement à leurs frais d'hébergement à proximité du malade.